

La Bourse d'Études Supérieures AGRICA

de vos enfants

Mode d'emploi

Vous pouvez solliciter cette aide :

- Si vous êtes cotisant ou assimilé, y compris en cas de chômage.
- Si vous êtes retraité
- Si vous avez des revenus mensuels inférieurs à **2 575 euros** majorés de 50 % par personne(s) supplémentaire(s) vivant quotidiennement au foyer.

Pour quels enfants ?

- Vos enfants qui suivent des études supérieures et qui sont à votre charge effective (**rattachement fiscal au foyer obligatoire**), jusqu'à 28 ans maximum.
- Vos enfants en études secondaires **uniquement** si vous êtes en **situation de veuvage**.

Pour quelles études ?

- Cycles préparatoires (**statut étudiant obligatoire**) aux grandes écoles,
- BTS, DUT, DEUG, licence, maîtrise, DEA, DESS, Doctorat.
- Diplômes d'écoles supérieures (commerce, ingénieur agricole, etc.)
- Diplômes Spécialisés d'Études Supérieures (Beaux-Arts, architecture, etc.)
- Les études secondaires : classes de 2nde, 1ère, Terminale, CAP (**uniquement en situation de veuvage**)
 - Les études peuvent être suivies aussi bien dans un établissement public que privé reconnu par l'État.
 - Un dossier pour des études en alternance ou en contrat de qualification est recevable (prise en compte des salaires perçus par l'enfant pour le calcul des ressources familiales).
 - Les études supérieures poursuivies **à l'étranger dans le cadre d'un dispositif ERASMUS ou assimilé** (convention inter-universitaire) sont recevables.

Quand demander votre dossier ? Quand le déposer ?

- Vous pouvez demander ou télécharger votre dossier (www.groupagricra.com) en tenant compte de la date limite ci-dessous.
- Vous avez jusqu'au 15 mars de l'année scolaire considérée pour le constituer et l'adresser à la **Direction Retraite et Activités sociales d'AGRICA**.

Quel est le délai pour obtenir la bourse ?

- Environ 6 semaines, à partir du dépôt de votre dossier complet, sauf cas particulier ou dossier incomplet.

Comment est calculée la bourse ?

C'est la Commission des fonds sociaux, composée de vos représentants salariés et employeurs, qui fixe le montant.

Celui-ci est variable en fonction :

- de vos ressources familiales
- des avoirs et capitaux bancaires
- de votre situation familiale
- des frais réels (voir au verso liste des dépenses)
- du bénéfice éventuel d'une bourse d'État ou toute autre aide.

Comment est-elle versée ?

Directement sur votre compte bancaire ou postal, par virement.

Il n'y a pas de paiement direct à l'Établissement scolaire, ni à votre enfant

Les critères de calcul des aides aux études sont susceptibles d'évolution, à ce titre les subventions accordées peuvent ne pas être identiques d'une année sur l'autre.

La bourse est-elle systématiquement reconduite l'année suivante ?

Non, il faut établir un nouveau dossier à demander à la **Direction Retraites et Activités sociales d'AGRICA**.

La bourse est-elle cumulable avec une bourse d'État ?

Oui. Cependant, pour l'estimation des frais réellement à charge et le calcul de la bourse, la Commission des fonds sociaux prend en compte le montant d'une bourse d'État ou de toute autre aide obtenue.

Pour tout contact :

0 821 200 800 Service 0,09 € / min
+ prix appel

E-mail : actionsociale@groupagric.com

ATTENTION : Dossier incomplet = délai allongé,

voire classement sans suite

Siège social : 21, rue de la Bienfaisance 75382 Paris cedex 08

Tél. : 01 71 21 00 00 – Fax : 01 71 21 00 01 – www.groupagric.com

Association loi 1901 regroupant les institutions paritaires de retraite et de prévoyance d'Alliance professionnelle
Retraite Agirc section professionnelle AGRICA, d'Alliance professionnelle Retraite Arrco section
professionnelle AGRICA, AGRI Prévoyance, CCPMA Prévoyance, CPCEA

IMPORTANT

PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE D'AIDE AUX ÉTUDES	LISTE DES DÉPENSES ET RESSOURCES DE L'ÉTUDIANT – JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES PHOTOCOPIES DES JUSTIFICATIFS
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Photocopie de votre dernier avis d'imposition (ou de non-imposition) et celui de votre enfant étudiant si déclaration séparée <input checked="" type="checkbox"/> Photocopie de votre dernier bulletin de salaire, des notifications de chômage, de maladie, d'invalidité, la déclaration pré remplie sur laquelle figure vos revenus (retraites, IJ, invalidité...) <input checked="" type="checkbox"/> Etat récapitulatif des avoirs et des capitaux bancaires (document ci-joint à faire compléter auprès de votre organisme bancaire ou d'assurance) daté, tamponné et signé par l'organisme bancaire <input checked="" type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire des parents aux normes SEPA (sur lequel figure le nom du demandeur, ressortissant d'AGRICIA) <input checked="" type="checkbox"/> Certificat de scolarité/Carte d'étudiant <input checked="" type="checkbox"/> Notification des prestations familiales 	<p><u>Dépenses et frais :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Reçu du paiement des frais d'inscription <input checked="" type="checkbox"/> 1^{re} quittance de logement ou bail daté de moins de 3 mois (chambre ou appartement, internat, foyer étudiant, cité universitaire) uniquement en location <input checked="" type="checkbox"/> 1^{re} quittance électricité/gaz, assurance logement, impôts locaux <input checked="" type="checkbox"/> Facture des frais pédagogiques (livres, matériel et tenues spécifiques liées aux études) <p><u>Frais non pris en compte :</u> transport, ordinateur, nourriture, vêtements de ville, téléphone, argent de poche, internet...</p> <p><u>Etudes secondaire veuvage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Facture des frais de cantine, transport <p><u>Aides obtenues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Notification d'attribution de l'allocation logement <input checked="" type="checkbox"/> Notification d'attribution des bourses d'État et autres aides (MSA, Régions...) <p style="text-align: center;">* * *</p> <p><i>Pour les étudiants effectuant une petite activité ou un stage rémunéré, joindre les photocopies des bulletins de salaires</i></p>

ATTENTION : Dossier incomplet = délai allongé, voire classement sans suite

Toutes dépenses déclarées et non justifiées ne seront pas prises en compte dans le calcul de l'aide

DETAILS DES REVENUS FINANCIERS

Nom et prénom : _____

N° de Dossier Action Sociale : «IND_NumActionSociale»

REVENUS FINANCIERS par nature	CAPITAL PLACE	
	Monsieur	Madame
<u>Epargne liquide :</u> Compte sur livret Livret développement durable Livret d'épargne populaire Livret A Livret B Autre.....
<u>Epargne Logement :</u> Livret Epargne Logement Plan épargne logement Carrés (vert, bleu, autres) Autre placement selon les banques
Plan d'Epargne Populaire (PEP)
<u>Compte titres et Plan d'Epargne en Actions :</u> SICAV Fond commun de placement Obligations Actions Dépôt à terme
Produit d'Assurance Vie
<u>Autres</u> (préciser le type de placement)
<u>Solde compte courant</u>
Total		
Total général		

Cadre réservé à l'organisme bancaire
Date
Cachet (obligatoire)